

**MUNICIPALITE**

**Au Conseil communal de la  
Commune de Corsier-sur-Vevey**

**Préavis municipal no 12/2024**

**Demande de crédit pour la prise en charge financière des mesures de sécurisation mises en œuvre suite à l'éboulement du 2 février 2024 à Fenil**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

**1. Préambule**

Le présent préavis a pour objet la demande de crédit visant à faire face aux dépenses générées suite à l'éboulement en amont de l'autoroute A9, de la route de Fenil et du Chemin de Champ de Ban en date du 2 février 2024.

Cette démarche, a posteriori, est quelque peu particulière, mais est liée au processus de gestion de la situation (pilotée par l'OFROU – Office Fédéral des Routes - et son mandataire, le bureau CSD Ingénieurs SA) et à son caractère d'urgence et d'imprévisibilité.

Il semble utile de préciser que tant que les fonds nécessaires ne sont pas libérés par les instances publiques concernées (Confédération, Canton et Commune), les entreprises mandatées et étant intervenues dans l'urgence n'ont pas été (et ne sont pas) payées pour les prestations fournies.



## 2. Situation/contexte

Dès l'évènement survenu, votre Municipalité a informé, par son mémo du 16 février 2024, la Commission des finances de ses probables impacts financiers sans pouvoir cependant déterminer d'ordre de grandeur ou de planification des étapes et échéances à venir.

Lors des dernières séances du Conseil communal, au travers de ses communications, ou en réponse à quelques questionnements, votre Exécutif a transmis les éléments alors connus quant aux mesures prises, aux conséquences pratiques sur site et à la planification d'opérations dont elle avait connaissance.

Par contre, jusqu'ici aucune information financière concrète et chiffrée ne lui avait été communiquée. Ce n'est que début juillet 2024 qu'un état des dépenses engagées a été transmis et mis sur la table pour une discussion réunissant le bureau d'ingénieurs, l'OFROU, les services cantonaux et la Commune.



## 3. Aspects financiers

Le tableau établi à l'issue de cet échange se trouve en annexe. Il en ressort que le total des coûts, engagés et estimés pour la remise en état sur site, se monte à quelques CHF 694'000.00. La part à charge de l'OFROU serait de CHF 334'000.00 au moins, le solde de CHF 360'000.00 étant à la charge de la commune et des propriétaires privés impactés et concernés.

Sur ce montant de CHF 360'000.00, le subventionnement cantonal attendu est de 70%, ce qui représente une participation de l'Etat de Vaud de l'ordre de CHF 252'000.00. Il reste donc une somme de CHF 108'000.00 à assumer par la commune, charge à cette dernière de refacturer, après négociation et analyse des diverses situations, une partie de ce montant aux propriétaires privés. Ces discussions auront lieu dès que possible, celles-ci n'ayant pu être engagées plus tôt, faute de connaissance des valeurs jusqu'ici.

Les coûts à charge de la commune relevant de charges d'entretien courant pour remettre en état le secteur, le montant à assumer sera prélevé sur la Réserve pour investissements futurs présente au Bilan de la commune.

#### 4. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

- vu le présent préavis
- ouï le rapport de la Commission des finances chargée de son étude

#### d é c i d e

- a) d'autoriser la Municipalité à engager la somme de CHF 360'000.00 correspondant à la part communale déterminée à ce jour dans le cadre des travaux de sécurisation mis en œuvre à la suite de l'éboulement du 2 février 2024 à Fenil et de la remise en état du secteur ;
- b) de financer cette dépense par la trésorerie courante et par recours à un emprunt, si nécessaire, à hauteur de CHF 360'000.00 et d'assumer les charges financières y relatives ;
- c) de solliciter les subventions cantonales prévues dans ce genre de situation et de les porter en déduction de la dépense en question ;
- d) de laisser à la Municipalité la liberté de gérer et négocier, au mieux des intérêts communaux et en tenant compte objectivement de la situation, la participation des propriétaires privés concernés dans le périmètre de l'éboulement ;
- e) de prélever dans la « Réserve pour investissements future » figurant au Bilan la somme de CHF 100'000.00 afin de couvrir la part à charge de la commune.

Au nom de la Municipalité  
la syndique  le secrétaire   
A. Rouge  B. Demierre

**Annexes** : 1 tableau de répartition (état au 11.07.2024)

#### Situation du plafond d'endettement (y compris le présent préavis)

<b>Plafond d'endettement</b>		
Endettement au 15.07.2024		25'000'000.00
Cumul des crédits liés aux préavis engagés (y compris le présent préavis)	18'947'800.00	2'200'000.00
Différence constatée sur préavis terminés (diff. théorique / réalisé)	- 404'003.43	
Cumul des dépenses liées aux préavis et déjà effectuées au 15.07.2024	- 13'817'723.41	
Solde à engager sur les préavis de la législature en cours		4'726'073.16
<b>Solde au plafond</b>		22'473'926.84

Entreprise / entité	Coûts communs		Coûts uniquement à charge OFROU		Coûts uniquement à charge commune + privés		Coûts par ENT
	Prestations	Coûts HT	Prestations	Coûts HT	Prestations	Coûts HT	Coûts HT
Gianinetti	Préparation et réalisation minage	86'957 CHF					149'136 CHF
Grisoni	Travaux d'urgence + après minage	245'921 CHF					283'186 CHF
	Provison évacuation digue et perte productivité	20'000 CHF					
Monitron	Contrôle des fissures et surveillance vibrations	21'720 CHF					21'720 CHF
Bois Riviera	Abattage arbres, débardage	16'130 CHF					16'130 CHF
Sigmacon	Location matériel communication	415 CHF					415 CHF
Protect'Service	Sentinelles lors du minage	1'231 CHF					1'231 CHF
SIERA (yc. gendarmerie et ASR)	Fermeture N9 et routes durant minage	12'000 CHF					38'712 CHF
CSD Ing.	Urgence et sécurisation (tarif 2024-10%)	150'000 CHF					183'000 CHF
Gianinetti			Découpa. et évacuation bloc 60 m3	10'000 CHF			
SIERA (yc. ENT Blanc)			Blocs béton BAU + ENT Blanc	26'712 CHF			
CSD Ing.			Analyse RoadRisk (tarif CC)	20'000 CHF			
Gianinetti					Fourniture + mise en place treillis plaqué	52'179 CHF	
Grisoni					Pose des gabions Ch. Champ de Ban	17'265 CHF	
CSD Ing.					DLT treillis + dossier subv. cantonale	13'000 CHF	
	<i>A définir</i>				Ensemencement sous affleurement	5'000 CHF	
<b>Total ENT</b>		392'374 CHF		10'000 CHF		74'444 CHF	476'817 CHF
<b>Total ENT + SIERA</b>		404'374 CHF		36'712 CHF		74'444 CHF	515'529 CHF
<b>Total ENT+ SIERA + ING</b>	Coûts communs totaux	554'374 CHF		56'712 CHF		82'444 CHF	693'529 CHF

Coûts totaux

Répartition des coûts communs	Coûts à charge de l'OFROU	Coûts à charge de la commune + privés
Répartition OFROU / commune et privés [%]	50%	50%
Répartition des coûts communs	277'187 CHF	277'187 CHF
Coûts spécifiques	56'712 CHF	82'444 CHF
Coûts totaux: coûts communs + coûts spécifiques	Part OFROU 333'899 CHF	359'631 CHF
		Subventionnement cantonal 70%
		Part subventionnée 251'741 CHF
		Part non subventionnée comm. + privés 107'889 CHF

En rouge: coûts pas encore connus

CSD 11.07.2024